

Emmanuelle Corolleur Chargée d'études Ecologue





PROBLÉMATIQUE

Quels sont les types de mesures compensatoires réalisées ?

Sont-elles efficaces, fonctionnelles et permettent-elles d'atteindre les objectifs écologiques fixés ?



II. MATÉRIEL ET MÉTHODE

Étude : Mesures compensatoires dans le cadre de la dérogation à la protection stricte des espèces protégées :

- Collaboration avec la DRIEE : accès aux arrêtés préfectoraux et dossiers de dérogation
- Cartographie des sites
- Analyse de l'occupation du sol (MOS 2012 à 2017)
- Visite et évaluation de 26 projets
- Evaluation à dire d'expert





Dossier de dérogation

Les mesures compensatoires sont-elles adaptées au regard des impacts résiduels?



Avis CNPN

Apporte-il des corrections?



Arrêté préféctoral

Reprend-il les mesures du dossier de dérogation ?

Prend-il en compte l'avis du CNPN ?

Demande-t-il de fournir un suivi ?



Mise en oeuvre des MR / MC

Sont-elles mises en oeuvre ? Comment ? Visites de terrain.

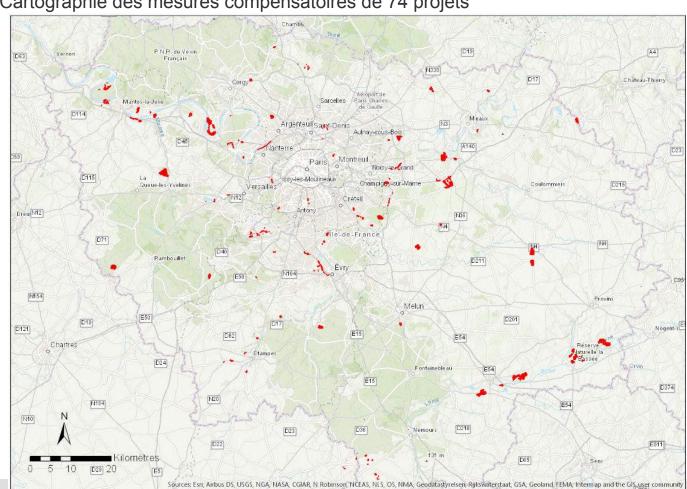


Suivis

Lorsqu'ils sont demandés, sont-ils envoyés aux services concernés ?

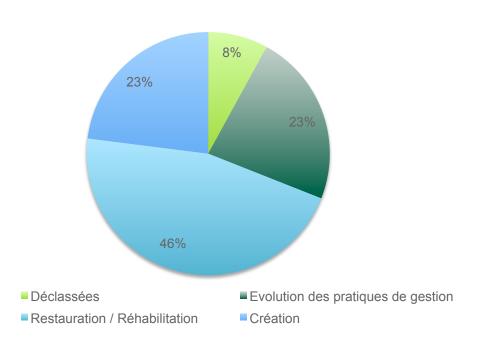
Cartographie des mesures compensatoires de 74 projets

- 27 carrières
- 18 sites isolés ou peu Travaux d'ingénierie
- 3 non vu (manque de temps)
- Visite de 26 sites



Typologie des mesures compensatoires, classification réalisée par le CGDD





Création de milieux: Action visant à créer un habitat sur un site où il n'existait pas initialement. Interventions faisant appel à des travaux (terrassement, travaux hydrauliques, génie écologique).

Restauration: Actions sur un milieu dégradé par l'homme ou par une évolution naturelle, visant à faire évoluer le milieu vers un état plus favorable à son bon fonctionnement ou à la biodiversité faisant appel à des travaux (terrassement, travaux hydrauliques, génie écologique).

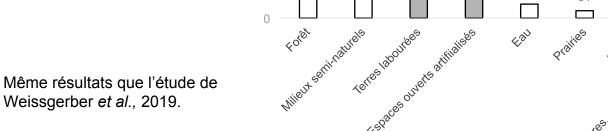
Evolution des pratiques : Evolution par abandon ou changement des modalités antérieures Action qui permet d'assurer une gestion optimale d'un milieu, des espèces et de leurs habitats.

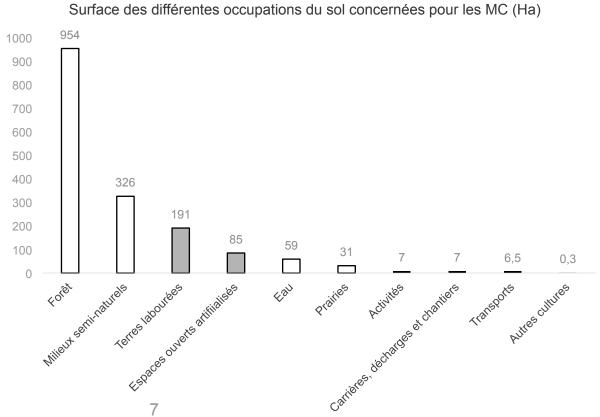
Déclassées : « Fausses » mesures compensatoires.

RÉSULTATS

Croisement de la cartographie avec le MOS, définition du type d'occupation du sol

- 82% de la surface totale des mesures compensatoires réalisées sur des milieux déjà naturels.
- 17% sur des milieux avec un fort potentiel de gains écologiques.
- 1% sur des terrains très dégradés.





Visites de sites : quelques exemples

Compensation du Tramway dans le Parc Georges Valbon (93) 2013

MC : Création de 8 mares pour le Crapaud calamite











Les mares déjà existantes



Tableau d'évaluation :

Cible impactée	Cible visée	Pertinence mesure	Avancement	Conformité	Fonctionnalité	Résultat	Bilan
Crapaud calamite & Tritons	Crapaud calamite & Tritons	2	fini	Pas de mares de grande taille (seulement 3-4m, une de 9 m prescrite dans l'AP)	1 Deux mares en eau, très proche des chemins	1 Tétards de crapaud sp dans la mare du vallon, rien ailleurs	négatif, aucun apport par la compensation

Compensation du RER E, site d'Issou (78) 2017

MC : Aménagement de 10.8 Ha en faveur des amphibiens, chiroptères et insectes (perte environ 4,5 ha d'habitats favorables), assuré par Biodif.



Îlot de senescence (chiroptères) composé de boulots et d'arbres très jeune : ne peut remplir la fonction d'îlot de sénescence.



Décapage / griffage « partiel » : réouverture pour les insectes.



Création d'un réseau d'ornières entre les mares. (Amphibiens)

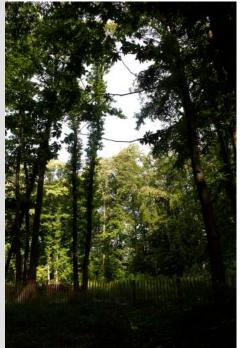


AVANT

APRES

Compensation du Tramway 10 (92) 2017

MC : Restauration de 4 parcelles, compensation pour le cortège d'oiseaux forestiers, d'amphibiens et de chiroptères (9,5 Ha pour 3,5 Ha impactés)







Éclaircies

- > Création d'une mare pour les amphibiens et diversification du milieu
 - > Conservation du bois mort et îlots de vieillissement délimités

- > Restauration de l'effet lisière
- > Panneaux de sensibilisation





Cible impactée	Cible visée	Pertinence mesure	Avancement	Conformité	Fonctionnalité	Résultat	Bilan
Oiseaux Amphibiens Chiroptères	Oiseaux Amphibiens Chiroptères	3 Mare favorable aux amphibiens Lisières et îlot de senescence favorables aux chiroptères. Ilots de senescence favorables aux pics. Lisières, milieux ouverts et boisements favorables aux	fini	3	3 A confirmer avec les inventaires	3 Les travaux ont été bien réalisés et sont favorables à toutes les espèces impactées.	La restauration de 4 parcelles côte à côte et proches du site impacté. Réelle plus-value par rapport à l'El
		autres cortèges d'oiseaux.		13			

Compensation de la plateforme logistique Conforama (77) 2018

Destruction de 33 ha dont 900 m² de zone humide, compensée par 2400 m² de zone humide, sur la zone d'évitement.

- Compensation inexistante
- Ratio (??)
- Réduction non respectée
- Avis du CNPN défavorable non pris en compte



Zone compensatoire



Merlons paysagers destinés à l'éco-pâturage



Plateforme logistique

Zone de compensation

Compensation du Village Nature (77) 2013

- 1ère compensation ZH en Île-de-France : ratio 0,2

Restauration du ru de la Lignière





Restauration du ru de la folie. Avant restauration, le faciès était proche d'un fossé. présence de Callitriches des marais, observation d'une perche fluviatile



Les mesures compensatoires zones humides sont globalement plus ambitieuses que les mesures pour les espèces protégées.

Quelles sont les raisons?

- Plus de retours d'expériences ?
- Un meilleur savoir faire?
- Plus de pression ?
- Un meilleur accompagnement?

lci, nous avons un très fort accompagnement de la DDT 77, ce qui a très certainement joué pour obtenir ce résultat.

Évaluation des 26 sites visités

Mauvais car:

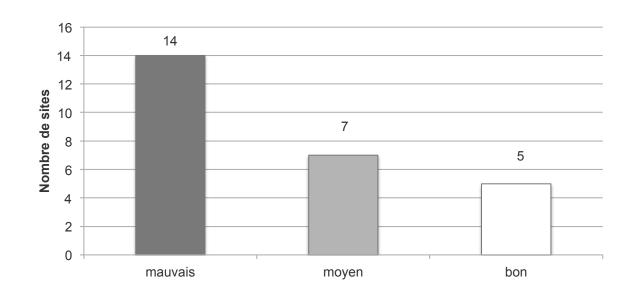
- MC non réalisées
- Mauvais dimensionnement
- Mesures non fonctionnelles

Moyen:

En cours d'élaboration, qui tendent vers une évolution positive mais à entretenir

Bon:

Tous accompagnés par des opérateurs de compensation / comités scientifiques





IV. CONCLUSION

- L'accompagnement par des opérateurs de compensation ou comités scientifiques semble essentiel à la réalisation de mesures fonctionnelles.
- Aucun projet ne fais la démonstration de l'absence de perte nette de biodiversité après compensation.
- Certains projets, récents, ne peuvent pas répondre à la loi biodiversité de 2016 par leur mise en œuvre.
- Premier projet de dés-imperméabilisation en cours.

Boisement alluvial (plantation de saules alignés), compensation de la ZAC du Moulon (91).





La meilleure des compensation est celle qui n'a pas lieu.



DES QUESTIONS?



